

RÉTROSPECTIVE 2021



Chers amis des aérodomes suisses

L'année 2021 a été exceptionnelle à plusieurs égards. D'une part, la pandémie COVID-19 est restée un facteur important. Dès le début de l'année, les mesures de protection renforcées de la Confédération ont obligé les responsables des aérodomes à mettre rapidement en œuvre des mesures organisationnelles. D'autre part, le programme AVISTRAT-CH, la nouvelle stratégie de la Confédération en matière d'espace aérien et d'infrastructure aéronautique, a été poursuivi de manière intensive. Au cours des premières semaines de l'année, il s'agissait d'examiner de manière approfondie le contenu des projets de stratégies et, en particulier, d'évaluer les idées pour le futur paysage d'aérodomes suisses contenues dans ces projets de stratégies. Ayant déjà annoncé l'année précédente son intention de participer à cette tâche, l'Association Suisse des Aérodomes (ASA) a mis ses ressources à disposition. L'élaboration de la stratégie d'AVISTRAT-CH fixant les grandes lignes directrices pour l'avenir de l'aviation suisse, l'ASA estime que ce programme revêt une grande importance. La communauté des aérodomes, représentée par l'ASA, a donc tout intérêt à faire entendre la voix des petits et moyens aérodomes à tous les niveaux du programme AVISTRAT-CH et à faire valoir de manière constructive, mais avec fermeté, les intérêts des aérodomes. L'ASA a toujours relevé que plusieurs projets indépendants sont actifs parallèlement au programme AVISTRAT-CH, comme par exemple le remaniement des secteurs TMA LSZH ou la nouvelle conception annoncée pour le futur aérodomo civil de Dübendorf. L'ASA considère qu'il est extrêmement important d'attirer l'attention sur

les parallélismes et les risques de préjudice, afin d'éviter des développements irréversibles. C'est pourquoi l'ASA se montre particulièrement critique à l'égard du projet de remaniement des secteurs TMA LSZH. L'association n'est pas convaincue que ce projet crée plus de sécurité aérienne ou permette une structure de l'espace aérien plus claire. A l'heure actuelle et du point de vue de l'aviation générale, ce projet est donc à rejeter et son abandon s'imposerait.

Au printemps, le référendum contre la loi sur le CO2 a abouti avec un nombre remarquable de plus de 110'000 signatures. Si la loi sur le CO2 n'avait pas été combattue, la « Taxe sur l'aviation générale » (jusqu'à CHF 3'000 par décollage) aurait été introduite et aurait mis en péril l'existence de l'aviation d'affaires suisse. Comme l'existence des aérodomes, des prestataires de services au sol et des fournisseurs aurait été touchée en aval par cette taxe, l'engagement de l'ASA contre la loi sur le CO2 n'était non seulement évident, mais carrément obligatoire. Dans cette votation importantissime pour l'aviation suisse, l'ASA a donc été la seule association aéronautique à se positionner ouvertement et de manière ferme en faveur de l'aviation. Environ trois mois plus tard, l'effort fourni s'est avéré être la bonne décision : Ce dont personne ne nous croyait capables au départ est devenu réalité : le peuple suisse a suivi le mot d'ordre du référendum et a rejeté la loi sur le CO2 à une majorité de 51,6% ; un nombre impressionnant de 21 cantons sur 26 ont également dit non. Cela n'allait pas de soi considérant qu'il s'agit d'un sujet à forte charge morale. L'ASA a cependant toujours souligné qu'elle soutenait une politique climatique et énergétique constructive et raisonnable, et

que l'aviation en particulier poursuivait déjà cet objectif de manière proactive.

Dans le courant de l'année 2021, l'ASA a de nouveau pu remplir plusieurs mandats consultatifs exigeants au profit de ses membres. L'ASA assume volontiers ces tâches parfois complexes, car de ces conseils directs, les aérodromes reçoivent une contre-valeur immédiate pour le « franc d'atterrissage » contribué par leurs utilisateurs.

De nombreux projets législatifs pertinents pour les aérodromes se sont déroulés cette année. Il convient de mentionner en particulier les projets suivants :

- la révision de la Directive de l'OFAC « Operations hivernales sur les aérodromes »
- l'ajustement de la Directive de l'OFAC Rescue and Firefighting (RFF)
- la révision partielle de l'Ordonnance sur le service de la navigation aérienne (OSNA) concernant la réintroduction des langues locales dans la communication radiotéléphonique

Concernant ce dernier projet législatif, l'association s'est prononcée sans polémique dès le début, demandant dès l'année 2015 des solutions sur mesure en fonction des besoins de chaque aérodrome. De plus, elle s'est prononcée pour que l'introduction du multilinguisme ne se fasse pas financièrement au détriment des exploitants d'aérodromes. Cette dernière condition n'a pu être remplie que grâce à l'intervention intensive de notre association.

De même que l'année précédente, un grand nombre de ces prises de position mentionnées ci-dessus ont été élaborées en coordination et coopération avec les associations de l'aviation générale, collaborant au sein du GASCO (General Aviation Steering Committee, www.gasco.ch).

En termes de perspectives concernant les activités de l'association en 2022, les points centraux suivants peuvent être annoncés. La poursuite de la participation active au programme AVISTRAT-CH. La représentation active et déterminée des intérêts en faveur des aérodromes dans le cadre de la mise en œuvre de la motion Würth (pour un financement pérenne des services de la navigation aérienne sur les aérodromes régionaux) et de la motion Hurter (normes pérennes dans le renouvellement des concessions des aérodromes). Enfin, et comme toujours, l'association apportera son soutien spécifique à ses aérodromes membres en cas de demande.

Mais pour l'heure, l'ASA vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année, et surtout, bonne santé.

Le Comité de l'Association Suisse des Aérodromes, ASA